



MAIRIE  
DE  
TRÉGUNC

## Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille treize, le seize décembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de

**Monsieur SACRÉ Jean-Claude**

Etaient présents : MM. SACRÉ Jean-Claude – SCAER JANNEZ Régine - BELLEC Olivier – RIVIERE Marie-Pierre - TANGUY Michel - LE GAC Muriel – NAVINER Patrice – BOITTIN-BARDOT Elisabeth - DERVOUT Dominique - DION Michel - ORVOEN Véronique – HEMON Franck - DROAL Nelly – NERRIEC Yvan – FLOCH ROUDAUT Rachel - NIVEZ Jean-Paul – JAFFREZIC Christiane - QUEMERE Marcel - JOLLIVET Patricia – ROBIN Yves – VOISIN Valérie – BENARD Yolande - GENTIN Hervé - LE GUILLOU Marthe – LE THOER André – LANCIEN Peggy - CANTIE René.

**formant la majorité des membres en exercice.**

Les conseillers absents ont donné procuration de voter en leur nom :

- Stéphanie BORDENAVE à Jean-Paul NIVEZ
- Nathalie LE TEXIER à Régine SCAER JANNEZ

Date de convocation : 9 décembre 2013

Monsieur Olivier BELLEC est nommé secrétaire de séance.

Monsieur DERVOUT, Adjoint au Maire, explique qu'une étude diagnostic a été réalisée en 2006 pour évaluer le fonctionnement du réseau d'eaux usées sur la Commune de Trégunc. Elle met en évidence un taux de raccordement satisfaisant (>95%) mais le réseau collecte des apports parasites d'infiltration variables suivant la saison et la pluviométrie. Par temps de pluie, le réseau collecte des apports parasites d'eaux pluviales, liés à des branchements non conformes de particuliers et des apports de nappe liés surtout à des canalisations défectueuses (fuites, joints décalés...). Ces dysfonctionnements provoquent des rejets polluants et des surverses ayant un impact sur l'environnement.

Un schéma directeur a alors proposé des travaux d'amélioration du fonctionnement des ouvrages existants (collecte, transfert et traitement des eaux usées) afin principalement de limiter les rejets par temps de pluie.

Objet  
**TRAVAUX 2014  
SUR LE RESEAU  
D'ASSAINISSEMENT**

Nombre de Conseillers  
En exercice : ..... 29  
Nombre de présents : ..... 27  
Nombre de votants : ..... 29

Le Maire certifie sous sa responsabilité  
Le caractère exécutoire de cet acte  
transmis au représentant de l'Etat et  
informe qu'il peut faire l'objet d'un recours  
pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif de Rennes dans un délai de  
deux mois.

Pour cela, il est proposé :

- d'optimiser le réseau de transfert afin de faire face au développement de l'agglomération et limiter les surverses,
- de réduire les apports parasites de nappe, d'eaux pluviales et d'eau de mer par réhabilitation des réseaux et des branchements non conformes ;
- de supprimer les rejets polluants diffus par temps sec (remise en conformité des branchements...).

Un échéancier de travaux est prévu sur 10 ans, de 2007 à 2016. Il a été réactualisé au vu de la connaissance acquise sur le réseau depuis 2006 et des travaux qui ont déjà été engagés.

En 2014, différents types de travaux sont envisagés.

### **1 - Des travaux de réhabilitation de canalisations et regards**

Suite aux passages caméra des années précédentes, des travaux de réhabilitation sont programmés sur les canalisations et regards poreux ou filtrants. Pour 2013/2014, le secteur prioritaire est celui à proximité des zones de baignade à savoir Pendruc-Pouldohan (environ 22 000 €TTC), puis celui de Pont-Minaouët, en amont du Roudouic et cité des Pins. Le coût total de l'opération est estimé à 92 000,00 €/ HT, soit environ 110 400,00 €/TTC par an.

Seuls les travaux de réhabilitation des regards poreux ou filtrants sont éligibles aux aides de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne. Ces travaux concernent environ 15 regards par an pour un coût estimé de 4 500 €/HT, soit environ 5 400,00 €/TTC.

### **2 - Des travaux de remplacement de canalisations**

Les passages caméra ont montré que la canalisation route de Pors Ginan était très endommagée. Il est donc prévu de la remplacer.

D'autre part, la canalisation de refoulement du poste de relèvement de Kerouat montre des signes de faiblesse car plusieurs interventions d'urgence sur cette canalisation en début et fin de route de Pouldohan ont eu lieu ces dernières années. Il est donc proposé de remplacer une portion de cette canalisation à hauteur de la maison de la mer et à hauteur d'An Ale Vraz. Pour des questions de sécurité sur le secteur d'An Ale Vraz, il est proposé de changer également la canalisation gravitaire, étant donné les soupçons de pollution par des eaux usées dans ce secteur.

Le coût total de ces opérations est estimé à 125 000,00 €/HT, soit environ 150 000,00 €/TTC.

Ces travaux sont éligibles aux aides de l'Agence de L'eau Loire Bretagne.

### **3 - Des travaux de renforcement des capacités de transfert vers la STEP**

Des travaux de renforcement sont envisagés sur le poste de Pont-Minaouët, pour réduire le risque de débordements liés aux apports d'eaux parasites : le remplacement des pompes permettra d'augmenter le débit envoyé vers la station d'épuration (ces travaux devront permettre d'augmenter le débit de chaque pompe de 110 m<sup>3</sup>/h à 144 m<sup>3</sup>/h).

Le coût total de l'opération pour 2014 est estimé à 45 000,00 €/HT, soit environ 54 000,00 €/TTC. Ces travaux sont éligibles aux aides de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

Le montant prévisionnel de l'ensemble de ces travaux (1 - 2 -3) pour l'année 2014 est estimé à 262 000,00 €/HT soit environ 314 400,00 €/TTC.



- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur Le Maire à :
- lancer les consultations nécessaires pour réaliser les travaux et attribuer les marchés correspondants,
  - solliciter les subventions, notamment auprès de l'Agence de l'Eau,
  - signer tous les documents en relation avec ces opérations.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE  
A Trégunc, le 17 décembre 2013  
LE MAIRE  
Jean-Claude SACRÉ



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

029-212902936-20131220-DE13161222-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2013  
Publication : 20/12/2013